

**METADONNEES**

**Intitulé exact :** N/A

**Alias :** N/A

**Thème :** Séparation des pouvoirs

**Mots-clés :** *Executive privilege*; Président des États-Unis; séparation des pouvoirs; Watergate

---

**Résumé des faits :**

Cinq mois avant les élections présidentielles de 1972, cinq hommes pénètrent par effraction dans le bâtiment du Watergate, qui était à l'époque le quartier général du parti Démocrate. Le procureur nommé pour enquêter sur cette effraction émet une ordonnance judiciaire (*subpoena*) à l'encontre du Président Richard Nixon, lui enjoignant de transmettre un ensemble de documents et d'enregistrements suspectés de contenir des preuves quant à l'implication de son administration dans ce qui est désormais connu comme le Scandale du Watergate.

Après n'avoir produit que des extraits des documents et enregistrements demandés, le Président Richard Nixon conteste l'ordonnance judiciaire et affirme que le privilège de l'exécutif (*executive privilege*) protège l'ensemble de ses conversations avec ses conseillers.

**Question(s) de droit :**

Le privilège de l'exécutif dont bénéficie le Président fait-il obstacle à ce qu'une ordonnance judiciaire lui impose la communication de documents ?

**Solution(s) :**

À l'unanimité de ses membres (8-0, le juge Rehnquist s'étant récusé en raison de ses liens passés avec l'administration Nixon), la Cour Suprême rejette l'idée selon laquelle le privilège de l'exécutif inclut une immunité juridictionnelle totale et absolue. Le privilège de l'exécutif ne fait donc pas obstacle à ce que des documents qui n'impliquent pas de secret militaire ou diplomatique fassent l'objet d'une ordonnance judiciaire de communication.

**Principe(s) dégagé(s) :**

Cette décision affirme que le privilège de l'exécutif n'est pas illimité et peut être écarté lorsque la bonne administration de la justice, notamment pénale, l'impose.

\*\*\*



### Citation(s) importante(s) :

- Burger : « *Neither the doctrine of separation of powers nor the need for confidentiality of high-level communications, without more, can sustain an absolute, unqualified Presidential privilege of immunity from judicial process under all circumstances. The President's need for complete candor and objectivity from advisers calls for great deference from the courts. However, when the privilege depends solely on the broad, undifferentiated claim of public interest in the confidentiality of such conversations, a confrontation with other values arises. Absent a claim of need to protect military, diplomatic, or sensitive national security secrets, we find it difficult to accept the argument that even the very important interest in confidentiality of Presidential communications is significantly diminished by production of such material for in camera inspection with all the protection that a district court will be obliged to provide* » [p. 706]<sup>1</sup>.
- Burger : « *The interest in preserving confidentiality is weighty indeed, and entitled to great respect. However, we cannot conclude that advisers will be moved to temper the candor of their remarks by the infrequent occasions of disclosure because of the possibility that such conversations will be called for in the context of a criminal prosecution. On the other hand, the allowance of the privilege to withhold evidence that is demonstrably relevant in a criminal trial would cut deeply into the guarantee of due process of law and gravely impair the basic function of the court. A President's acknowledged need for confidentiality in the communications of his office is general in nature, whereas the constitutional need for production of relevant evidence in a criminal proceeding is specific and central to the fair adjudication of a particular criminal case in the administration of justice. Without access to specific facts, a criminal prosecution may be totally frustrated. (...) We conclude that, when the ground for asserting privilege as to subpoenaed materials sought for use in a criminal trial is based only on the generalized interest in confidentiality, it cannot prevail over the fundamental demands of due process of law in the fair administration of criminal justice* » [pp. 712-713]<sup>2</sup>.

### Postérité :

- Le Président Richard Nixon a démissionné seize jours après le rendu de cette décision.

---

<sup>1</sup> « Ni le principe de séparation des pouvoirs ni l'impératif de confidentialité des communications échangées à un haut niveau de gouvernement n'induisent une immunité juridictionnelle absolue, non qualifiée et non circonstanciée au bénéfice du Président. Le besoin du président de pouvoir échanger objectivement et en toute franchise avec ses conseillers impose une grande déférence de la part des juridictions. Lorsque cette immunité ne repose que sur un impératif large et indifférencié d'intérêt public quant à la confidentialité de ces conversations, elle se heurte nécessairement à d'autres impératifs. À moins de remettre en cause un impératif de protection de secrets militaires, diplomatiques ou d'informations sensibles sur la sécurité nationale, nous trouvons difficile d'admettre l'argument selon lequel même l'impératif de grande importance de confidentialité des communications présidentielle serait affecté par la production de documents, examinés à huis-clos et avec l'ensemble des garanties et protections qu'une juridiction fédérale serait contrainte de mettre en place. »

<sup>2</sup> « L'impératif de préservation de confidentialité des échanges est indéniablement de taille, et il mérite d'être respecté. Néanmoins, nous ne pouvons conclure que les conseillers présidentiels seront conduits à tempérer la franchise de leurs remarques par l'éventualité incertaine de leur révélation dans le cadre d'une enquête pénale. Par ailleurs, permettre au privilège de l'exécutif de couvrir le refus de transmettre des preuves clairement pertinentes dans le cadre d'un procès pénal affecterait la garantie de procédure légale régulière et constituerait un obstacle important à la conduite des fonctions fondamentales des juridictions. Le besoin reconnu au Président d'une confidentialité de ses communications est, par nature, un besoin d'ordre général ; alors que le besoin constitutionnel de permettre la production des preuves pertinentes dans le cadre d'une enquête pénale est particulier et fondamental à la bonne administration de la justice pénale. Sans connaissance de certains faits spécifiques, une enquête pénale peut être menée en vain. (...) Nous en concluons que, lorsque le Président se réclame d'un impératif général de confidentialité pour se réclamer de son privilège et refuse de transmettre des documents visés par une ordonnance judiciaire, cet impératif ne peut pas prévaloir sur l'impératif fondamental de procédure légale régulière dans le cadre de la bonne administration de la justice pénale. »



- La Cour Suprême est intervenue une nouvelle fois concernant ces documents dans le cadre du *Presidential Recordings and Materials Preservation Act* de 1974 qui visait à les reproduire et archiver. Suite au refus de l'ex-Président de transmettre ces documents, la Cour a réitéré le fond de sa première décision dans *Nixon v General Services Administration*, 433 U.S. 425 (1977) (le privilège de l'exécutif ne fait pas obstacle à ce qu'un ancien Président soit contraint de transmettre des documents attestant de ses communications avec ses conseillers, dans un but archivistique).
- Cette décision est au cœur de l'actuel procès de l'ancien Président Donald Trump concernant des interférences dans les élections de 2020 et son implication dans les émeutes de janvier 2021 (*Trump v United States*).

\*\*\*

#### Références extérieures :

- [MCNEELY-JOHNSON, Kathy A. « United States v Nixon, Twenty Years After: the Good, the Bad and the Ugly – an Exploration of Executive Privilege », \*Northern Illinois University Law Review\*, vol. 14, n° 1, 1993, pp. 251-301.](#)
- [VIALLE, Pierre, « Le privilège de l'exécutif et l'arrêt de la Cour Suprême des États relatif à l'affaire du Watergate », \*Revue internationale de droit comparé\*, vol. 27, n° 4, 1975, pp. 833-872.](#)
- [ZOLLER, Élisabeth, « Le privilège de l'exécutif », in \*Les grands arrêts de la Cour Suprême des États-Unis\*, Dalloz, 2010, pp. 453-467.](#)

